



1^{ER} JANVIER 2011

FUSION

DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
D'ARTHEZ-DE-BÉARN, DE LACQ, LAGOR
ET MONEIN



LUNDI 27 DÉCEMBRE 2010
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ



SOMMAIRE

**La nouvelle
communauté de communes de Lacq.....p.3**

**Les compétences de la nouvelle
communauté de communesp.6**

Historique de la fusion.....p.10

Repères.....p.13

Contacts.....p.18

LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ

Le 1^{er} janvier 2011, les communautés de communes d'Arthez-de-Béarn, de Lacq, Lagor et Monein fusionnent.



47 communes
35 000 habitants
534,2 km²
80 millions d'€ de budget
250 agents



LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ (SUITE)

Pourquoi une fusion ?

La création de cette intercommunalité répond à plusieurs objectifs :

1 – Une communauté de destin à l'échelle d'un territoire

- **Diversifier l'économie du territoire** : pour préparer la reconversion du bassin après l'épuisement du gisement de gaz prévu fin 2013, il est impératif de diversifier les secteurs économiques. En fusionnant avec des territoires à vocation plus agricole et touristique, la communauté de communes de Lacq gagne en foncier et s'ouvre à de nouvelles activités. De plus, la fusion va permettre un rapprochement, déjà amorcé en 2008 par l'implantation de l'usine Abengoa, entre l'industrie, l'agriculture et l'agroalimentaire.

- **Instaurer une solidarité territoriale** entre les communes qui n'ont pas toutes bénéficié des ressources procurées par les implantations industrielles alors qu'elles en subissaient les nuisances et les risques. Scolarité, logement, maîtrise de l'énergie,... tous les habitants bénéficieront des mêmes services.

- **Harmoniser les services publics** : entretien de la voirie, aménagement numérique du territoire, collecte et valorisation des déchets, conseils techniques gratuits en matière d'urbanisme, d'habitat ou d'environnement, les 250 agents de l'intercommunalité seront au service des 35 000 habitants.

2 – Un poids plus affirmé à l'échelle du département

- **La plus grande intercommunalité du département** : avec ses 534 km² de superficie, la nouvelle communauté de communes de Lacq s'inscrira comme **une des plus grandes communautés de communes de France** et comme la plus importante collectivité des Pyrénées Atlantiques. Cette nouvelle communauté de communes s'inscrira



LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ (SUITE)

géographiquement dans un espace renforcé entre les pôles de l'agglomération paloise et de celle de Bayonne Anglet Biarritz et pèsera un **poids plus important encore au sein du département des Pyrénées-Atlantiques.**

- **Un poids économique renforcé** : la communauté de communes de Lacq représente à elle seule **25% de la richesse départementale.** Les principales entreprises du complexe de Lacq, deuxième bassin industriel le plus important du Sud-Ouest, y sont implantées. La nouvelle dimension de cette collectivité lui donnera les moyens de négocier avec les principaux acteurs publics et économiques. Elle pourra ainsi, s'engager dans des **projets d'envergure qui répondront aux enjeux de développement d'un vaste territoire.**



LES COMPÉTENCES DE LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les compétences de la nouvelle communauté de communes de Lacq respectent les spécificités du nouveau territoire en donnant aussi bien **la priorité au développement industriel qu'aux problèmes agricoles** et en instaurant une **solidarité territoriale** qui bénéficiera aux habitants comme aux entreprises du bassin.

Une harmonisation préalable indispensable

La communauté de communes de Lacq exercera toutes les compétences détenues par les quatre communautés de communes et le SMPL au moment de la fusion.

Une réduction préalable des compétences des communautés de communes d'Arthez-de-Béarn, de Lagor et de Monein a été votée en mai dernier afin de les harmoniser avec celles exercées jusqu'à aujourd'hui par la communauté de communes de Lacq.

Certaines compétences conservées par les communes seront exercées par le biais d'un SIVOM.

LES COMPÉTENCES DE LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (SUITE)

I - Les compétences obligatoires

A - Développement économique : 12 Millions d'€ seront consacrés en 2011 au développement économique et à l'emploi.

- 1- **Industrie** : aider à la pérennisation des entreprises présentes sur le territoire, prospecter pour encourager les installations (l'apport d'offres en foncier facilitera cette compétence), encourager la recherche et le développement,...
- 2- **Commerce et artisanat** : en fonction de la définition de l'intérêt communautaire.
- 3- **Tourisme** : composante importante de l'économie de ce nouveau territoire, le tourisme sera une activité économique à part entière de la nouvelle intercommunalité. La CCL participe notamment au fonctionnement de l'office de tourisme intercommunal (Pays de Lacq cœur de Béarn)
- 4- **Agriculture et vigne** : aide à la filière viticole, développement des filières courtes de distribution,.... Un travail est aussi mené sur le rapprochement entre l'industrie, l'agriculture et l'agroalimentaire. L'implantation d'Abengoa (société qui fabrique du bioéthanol à partir de drêches de maïs) en 2008 a marqué un premier pas dans ce processus.

B – Aide à la scolarité : 675 411€ consacrés à la prise en charge de l'aide à la scolarité. L'objectif est d'offrir les mêmes chances de réussite à tous les enfants du territoire :

- 1- **Aide aux devoirs** gratuite pour tous les enfants du primaire (157 000€)
- 2- **Aide financière à l'enseignement supérieur**

LES COMPÉTENCES DE LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (SUITE)

- 3- Prise en charge des **frais d'entrée et de transport** pour la Piscine dans le cadre scolaire
- 4- Prise en charge des **frais de transport des collégiens**

C - Logement : 1 117 500€ en faveur de l'accès au logement pour tous.

- 1- **Soutien à la production de logements** pour les communes (prêt à taux zéro pour les acquisitions foncières, prime à l'habitat « environnemental », participation au coût des terrains,...)
- 2- Aides aux **particuliers** (OPAH, subvention pour le ravalement des façades, mise en œuvre du PASS Foncier,...)

D - Environnement :

- 1- **Collecte, élimination et valorisation des déchets** : mise à disposition gratuite de bacs de compostage individuels, augmentation de la fréquence de collecte,...
- 2- **520 000€ pour les aides à la maîtrise de l'énergie** : aide financière aux particuliers, travaux sur les bâtiments communaux et intercommunaux, aide aux agriculteurs.

E - Voirie : au 1^{er} janvier 2011, la CCL assurera l'entretien de la chaussée et des dépendances des 47 communes. A partir du 1^{er} janvier 2014, la compétence englobera aussi les espaces verts et le fleurissement, comme c'est actuellement le cas pour les communes de l'actuelle CCL.

II - Les compétences supplémentaires

Ce sont des compétences non obligatoires que peuvent librement transférer les communes membres à la CCL.

A - Aménagement de l'espace :

- 1- procédure Pays,
- 2- aide technique urbanisme,
- 3- SCOT, transport à la demande.

B - Protection et mise en valeur de l'environnement, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie :

- 1- actions de maîtrise de la demande d'énergie,
- 2- plan local de randonnée.

C - Culture :

- 1- lecture publique,
- 2- création et gestion d'une médiathèque,
- 3- schéma d'aménagement linguistique,
- 4- mise en œuvre et gestion d'un réseau de cyber bases.

D - Actions périscolaires :

- 1- aide aux devoirs dans les écoles et collèges,
- 2- transport d'élèves à la piscine de Mourenx,
- 3- aides financières aux étudiants.

E - La sécurité :

- 1- contingent incendie,
- 2- accompagnement à la définition des PPRT.

F - Le relais assistantes maternelles :

- 1- financement du relais AMAYRA

G - Sport :

- 1- soutien à l'organisation de manifestations sportives,
- 2- soutien aux clubs sportifs évoluant en nationale,
- 3- soutien aux clubs professionnels de basket.



HISTORIQUE DE LA FUSION

La fusion des communautés de communes de Lacq, Lagor, Monein et Arthez de Béarn est l'aboutissement de près de **20 ans de réflexion commune**.

Ce territoire a su faire face à l'industrialisation du Bassin de Lacq. Puis, des générations d'élus ont su dépasser les frontières des sites industriels pour gérer, ensemble, l'évolution économique et sociale du bassin, améliorer la vie des habitants et préserver l'environnement.

Une solidarité financière (taxe professionnelle unique) fut créée entre les différentes communes du territoire et un espace cohérent et uni a vu peu à peu le jour.

De la création du District de la Zone de Lacq en 1974, à la constitution du SMPL en 2003, les élus ont appris à travailler ensemble au sein d'un territoire cohérent.

Cette construction commune, il convenait de la parachever, pour **bâtir une communauté de communes par fusion des quatre communautés existantes**.

HISTORIQUE DE LA FUSION (SUITE)

Les dates clés de la fusion

- **1er juillet 1974** : création du District de la Zone de Lacq par arrêté préfectoral. Il regroupait 16 communes et 19 000 habitants.
- **Février 1993** : mise en place d'une « marguerite » d'intercommunalités en créant, autour du district de Lacq, trois nouvelles communautés de communes, celles de Lagor, Monein et Arthez de Béarn.
- **Novembre 2003** : création du Syndicat Mixte du Pays de Lacq qui regroupait les communautés de communes d'Arthez de Béarn, Lacq, Lagor et Monein. Ce Syndicat a permis aux quatre communautés de communes d'exercer ensemble un certain nombre de compétences et a renforcé l'idée qu'il fallait à terme aboutir à une fusion.
- **Septembre 2009** : les cabinets Heymes et Landot ont mené une étude pour mesurer l'impact de l'élargissement sur les plans juridique, économique, social et financier. Ils ont donné les conclusions lors d'un séminaire des élus.
- **12 décembre 2009** : séminaire où les élus du Bureau et les Maires de la communauté de communes de Lacq ont donné à l'unanimité un avis de principe favorable à l'élargissement de la collectivité.
- **Mai 2010** : délibération des communes approuvant la modification des statuts des communautés de communes d'Arthez-de-Béarn, de Lagor et Monein pour adapter leurs compétences à celle de la communauté de communes de Lacq.
- **Mercredi 30 juin 2010** : délibération des conseils municipaux approuvant à l'unanimité le lancement de la procédure de fusion.
- **Jeudi 8 juillet 2010** : arrêté préfectoral délimitant le périmètre de la future intercommunalité.
- **Lundi 26 et mardi 27 juillet 2010** : délibération des 4 conseils communautaires et des 47 conseils municipaux approuvant la fusion et les futurs statuts de la nouvelle intercommunalité. Cette



HISTORIQUE DE LA FUSION (SUITE)

étape est indispensable dans le processus puisqu'elle permet d'officialiser la fusion.

- **Jeudi 4 novembre 2010** : arrêté préfectoral créant officiellement la nouvelle communauté de communes de Lacq.
- **Samedi 1^{er} janvier 2011** : fusion des 4 communautés de communes qui forment désormais une seule entité : la communauté de communes de Lacq.



REPÈRES

I - Les 47 communes de la nouvelle intercommunalité :

- Abidos
- Abos
- Argagnon
- Arnos
- Arthez-de-Béarn
- Artix
- Besingrand
- Biron
- Boumourt
- Cardesse
- Casteide-Cami
- Casteide-Candau
- Castetner
- Castillon-d'Arthez
- Cescau
- Cuqueron
- Doazon
- Hagetaubin
- Làa-Mondrans
- Labastide-Cezeracq
- Labastide-Monréjeau
- Labeyrie
- Lacadée
- Lacommande
- Lacq – Audejos
- Lagor
- Lahourcade
- Loubieng
- Lucq-de-Béarn
- Maslacq
- Mesplède
- Monein
- Mont – Arance –
Gouze – Lendresse
- Mourenx
- Noguères
- Os-Marsillon
- Ozenx-Montestrucq
- Parbayse
- Pardies
- Saint-Médard
- Sarpourenx
- Sauvelade
- Serres-Sainte-Marie
- Tarsacq
- Urdès
- Viellenave-d'Arthez
- Vielleségure

II - Les 88 délégués de la nouvelle intercommunalité

Guy	LAFFITTE
Jean-Pierre	CAZALERE
Michel	CAMDESSUS
André	CASSOU
Jean-Michel	GRANGE
Alain	PEDEGERT
Philippe	GARCIA
Madeleine	BROLÈSE
Daniel	RECLUS
Jean-Marie	BERGERET-TERCQ
Valentin	ALVAREZ
Alice	BENAVENTE
Dominique	BONNEAU
Michel	FAYET
Michel	MOULINES
Lucien	PRAT
Didier	VINCENT
Michel	LAURIO
Jacques	CASSIAU-HAURIE
Jean-Bernard	PRAT
Bernadette	PUYO
Josiane	BOADA
Henri	LACOSTE
Nadia	GRAMMONTIN
Michel	DARETTE
Christian	MARQUEHOSSE
Michel	BARBE
Edouard	CAZALET
Jean-François	LETARGUA
Louis	COSTEDOAT
Michel	LANABERE
Jean-Claude	CABANNE
Yves	PIEDNOIR
Francis	FEDENSIEU
Michel	JESER
Paul	MONTAUT
Didier	REY



REPÈRES (SUITE)

Alain	LABESCAT
Jacques	BONTE
Pierre	BACQUE
Jean-Pierre	DUBREUIL
Gérard	PALOUMET
Philippe	LASCURETTES
Alain	JEGOUX
Jean-François	BARTHET
Albert	LASSERRE-BISCONTE
Daniel	BOURROUILH
Georges	TROUILHET
Jean-Claude	LAVIGNASSE
Régis	CASSAROUME
Yves	SALANAVE-PEHE
Marcel	TUHEIL
Jean-Luc	LOQUEN
Délia	MATA-CIAMPOLI
Philippe	LABARERE
Jean-Michel	LACAMPAGNE
Mohammed	OULD AKLOUCHE
Véronique	REMY
Pierre	DOMBLIDES
Pascal	SALEFRANQUE
David	HABIB
Guy	DUFOURG
Amour	GRACIA
Abdellatif	BELLOUT
Patrice	LAURENT
Alain	TERRENNE
Olivier	MOUNOLOU
François	MATEOS
Sylvie	MOUSQUES
Emilie	MALDONADO
William	PIELIER
Véronique	CHASSAIN
Jean-Luc	MARTIN
Bernard	TURPAIN
Joseph	SARTHOU
Jean-Jacques	LAFOURCADE
Thierry	LAFFITTE



REPÈRES (SUITE)

René	LACABE
Francois	HERAUD
Dominique	BERNARD
Francis	LACLERGUE
Emmanuelle	LACROIX-CHAGUE
Jean-Claude	MORERE
Gérard	DUCOS
Marie-Thérèse	MIRASSOU
Christian	LECHIT
Francis	LAYUS
Philippe	ARRIAU



REPÈRES (SUITE)

III – Rappel, les communautés de communes actuelles

Communauté de communes de Lacq (aujourd'hui)

16 communes

17 451 habitants

Président : David Habib

Budget annuel : 63 millions d'€ dont 24 millions consacrés à l'investissement

Communauté de communes d'Arthez-de-Béarn

12 communes

4 597 habitants

Président : Philippe Garcia

Budget annuel : 3 millions d'€

Communauté de communes de Lagor

10 communes

4 893 habitants

Président : Jacques Cassiau-Haurie

Budget annuel : 5 millions d'€

Communauté de communes de Monein

9 communes

8 142 habitants

Président : Yves Salanave-Péché

Budget annuel : 5 millions d'€



CONTACTS

Communauté de communes de Lacq
Rond-point des chênes
BP 73
64150 MOURENX
Tel : 05 59 60 03 46

Laurent SOULIER

Directeur général des Services

Tél : 05 59 60 95 41

Fax : 05 59 60 95 43

Courriel : l-soulier@cc-lacq.fr

Jérémie MARTIN

Responsable du service communication

Tél : 05 59 60 73 56

Fax : 05 59 60 95 43

Courriel : j-martin@cc-lacq.fr

Julie BEROT-GAY

Service communication

Tél : 05 59 60 03 46

Fax : 05 59 60 06 93

Courriel : j-berotgay@cc-lacq.fr